



PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE URBANISME et CONNAISSANCE DES TERRITOIRES
Affaire suivie par : Magali ANDRE
Tél : 04 92 30 55 45
Fax : 04 92 30 56 99
Courriel : magali.andre@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le 07 SEP 2018

n° 153 - 2018

Monsieur,

Vous m'avez transmis l'étude préalable, reçue le 23 mai 2018, pour le projet de parc photovoltaïque au lieu-dit « Male-Sauque », à Quinson, pour avis au titre de l'article L.112-1-3 du code rural et de la pêche.

Après consultation de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), qui s'est réunie le 19 juillet 2018, j'émet un avis favorable sur la méthodologie de cette étude.

Par ailleurs, sur les mesures compensatoires proposées :

- considérant que le niveau de la compensation est faible au regard des surfaces consommées par le projet (19 270 euros pour 51,3 ha) ;
 - considérant que la durée de l'impact pastoral est limitée à une année ;
- j'émet un avis favorable assorti des réserves suivantes :
- de réévaluer le niveau des compensations ;
 - et de démontrer que la durée de l'impact pastoral se limite à la période de travaux.

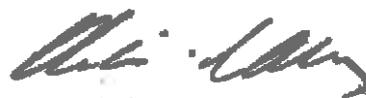
Monsieur Laurent PARA
Chef de projets Parcs Solaires
SOLAIREDIRECT/SOLAIREPARC082
ZI Rousset – 52, Avenue Georges Vacher
13106 ROUSSET CEDEX

J'attire votre attention sur l'importance de prendre en compte ces réserves en apportant les précisions ou ajustements nécessaires au dossier à soumettre à l'enquête publique.

Enfin, je prends note des mesures prévues en matière de participation au financement de projets d'amélioration pastorale du territoire au titre des compensations individuelles, notamment des équipements dédiés à l'hébergement de bergers et la restauration d'un impluvium.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Préfet



Olivier JACOB

Copie à : Monsieur le Maire de QUINSON